

Hauts-de-France, Nord
Noordpeene
rue de la Mairie

École et médiathèque de Noordpeene

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005884
Date de l'enquête initiale : 2025
Date(s) de rédaction : 2025
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Cassel
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : école, bibliothèque
Genre du destinataire : de filles
Destinations successives : bibliothèque, école

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 2025, AA, 38

Historique

L'histoire de l'ancienne école de filles de Noordpeene, aujourd'hui transformée pour une partie du bâtiment en médiathèque, débute à une époque où la commune ne dispose d'aucun bâtiment scolaire dédié aux jeunes filles. Faute de mieux, la municipalité loue alors une salle dans une maison particulière pour assurer cette classe, mais la pièce se révèle rapidement trop étroite et inadaptée. L'institutrice, dépourvue de logement fourni par la commune, vit elle-même en location, ce qui souligne l'urgence d'un établissement mieux organisé.

En 1840, un premier plan dressé par l'architecte Gesse Gervais (ill.) offre une vision précise de l'école existante, de son implantation, de l'organisation des espaces et des améliorations envisagées, notamment l'agrandissement des lieux (AD Nord : 2 O 437/23).

En 1867, la municipalité étudie un projet complet de construction. Des plans sont réalisés, mais la proposition est refusée par le conseil départemental, qui estime la classe trop grande pour n'être tenue que par une seule maîtresse, alors qu'elle demeure trop petite pour être divisée en deux groupes. La superficie de la salle n'est par ailleurs pas jugée proportionnée à la population scolaire, calculée à l'époque sur la base du douzième de la population totale de la commune. La cour, elle aussi jugée trop réduite, contribue au rejet du projet.

En 1879, un nouveau plan est produit pour une "école de filles", incluant la reconstruction du logement de l'institutrice, l'adjonction d'une galerie couverte, l'empierrement de la cour et divers travaux de clôture. Ce document est dressé par l'architecte départemental Vandebulcke (ill.) à Hazebrouck le 31 janvier 1879, puis visé par le préfet en 1880 (AD Nord : 2 O 437/25).

L'année suivante, en 1881, une affiche d'adjudication (ill.) annonce officiellement la reconstruction de l'école de filles et du logement de l'institutrice (AD Nord : 2 O 437/27).

En 1883, la commune revient sur le projet dans un contexte urgent : l'école des filles tombe littéralement en ruine. Un nouveau projet, de nouveau conçu par l'architecte départemental Vandebulcke (Ill.), est présenté. Conformément aux directives départementales émises en 1880, la classe est agrandie afin de pouvoir en former deux totalisant 123 m². La cour connaît, elle aussi, une extension. L'adjudication des travaux revient à l'entrepreneur Deschodt Jean-Louis. Les matériaux employés comprennent une cave maçonnée, des éléments en pierre de Soignies et de Tournai, un carrelage en carreaux belges, une charpente en orme et sapin rouge, une pompe et une couverture en pannes. Le coût total atteint 11 772 francs, et les travaux sont réceptionnés en 1883 (AD Nord : 2 O 437/27).

À la fin du XIX[#] siècle et au début du XX[#] siècle, un événement majeur bouleverse de nouveau le bâtiment : un incendie survenu le 9 décembre 1899 détruit en partie l'école. La commune conclut alors un marché de gré à gré avec l'entrepreneur Deschodt, financé notamment grâce au remboursement de l'assurance. Les réparations concernent la cheminée, la maçonnerie des murs et des pignons, ainsi que la reconstruction de la charpente en sapin rouge. Ces travaux sont réceptionnés en 1901 pour un coût de 3 390 francs (AD Nord : 2 O 437/28).

Aujourd'hui, le bâtiment historique conserve une place centrale dans la vie du village : l'ancien logement de l'institutrice abrite désormais la médiathèque communale, tandis que l'école elle-même est intégrée au Regroupement Pédagogique Intercommunal n°7 (RPI 7), poursuivant ainsi sa vocation éducative au cœur de Noordpeene.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle (?,)

Période(s) secondaire(s) : 4e quart 19e siècle ()

Dates : 1840 (daté par source), 1883 (daté par source)

Description

Le bâtiment se présente comme un ensemble en brique rouge articulé en deux volumes distincts mais contigus : à gauche se dresse le corps principal abritant la médiathèque, et à droite s'étire le bâtiment bas regroupant les salles de classe. À cet ensemble s'ajoutent le préau couvert accolé à l'extrémité orientale ainsi que la cour qu'il domine.

La façade principale, tournée vers le sud et ouvrant sur la cour, se développe en dix travées régulières pour le bâtiment bas, auxquelles s'ajoute une travée rebouchée à l'extrémité est en raison de l'adossement du préau. À gauche, les trois travées de la médiathèque, en R+1, complètent la composition générale.

La médiathèque constitue un volume à deux niveaux nettement dissocié en hauteur du reste du bâtiment. Elle est couverte d'une toiture à deux pans en tuiles, et sa façade ordonnée est rythmée par trois travées d'ouvertures rectangulaires inscrites sous des arcs surbaissés, dont l'appareillage soigné demeure homogène du rez-de-chaussée à l'étage. Le pignon ouest, laissé découvert, est couronné par une souche de cheminée et percé d'un vaste oculus placé entre le niveau supérieur et le comble, signe que l'étage est vraisemblablement traité en volume cathédrale jusqu'à la toiture.

Le bâtiment scolaire adopte une façade longue et régulière, animée par une succession de fenêtres rectangulaires identiques qui éclairent de grandes salles de classe disposées en enfilade. L'ensemble est coiffé d'une large toiture à deux pans en tuiles mécaniques. À l'extrémité orientale, le pignon est surmonté d'une souche de cheminée étroite. Il n'a pu être observé dans sa globalité.

Le préau, accolé à droite du bâtiment, s'inscrit dans le prolongement de la façade sud sous une toiture en appentis portée par des poteaux, son installation expliquant l'obturation de la dernière baie orientale. Enfin, l'espace de la cour est délimité par un muret en briques qui prolonge les volumes bâtis et assure la clôture de l'ensemble.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré

Type(s) de couverture : toit à deux pans de plan massé, pignon découvert

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Nord. Série O ; 2 O 437: 437/1-89. **Affaires communales - Sainte-Marie-Cappel.**
AD Nord : 2 O 437 (1 à 89)

Annexe 1

Regroupement Pédagogique Intercommunal n°7 (RPI 7)

Le RPI 7 fait référence à un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), une structure mise en place pour mutualiser les moyens entre plusieurs petites communes rurales afin de maintenir une offre scolaire de proximité. Le numéro 7 est une désignation administrative utilisée au sein de la circonscription de l'Éducation nationale de Bailleul ou de Cassel (selon les périmètres actuels) pour identifier ce regroupement particulier.

Modalités :

- L'école fait partie d'un RPI à plusieurs communes dont Ochteezele, Noordpeene et Buyssechre, selon les années et les ajustements administratifs.
- Chaque école du RPI peut accueillir certaines classes spécifiques (maternelle, CP, CE1, etc.), selon la répartition décidée en concertation avec les municipalités et l'inspection académique.
- Les élèves sont parfois amenés à changer d'école au fil de leur scolarité élémentaire, tout en restant au sein du même RPI. Des transports scolaires sont souvent organisés pour assurer les déplacements intercommunaux.

Objectifs du RPI

- Maintenir des écoles ouvertes dans des villages peu peuplés, en évitant les fermetures définitives.
- Permettre une répartition équilibrée des effectifs et une meilleure organisation pédagogique.
- Favoriser la coopération intercommunale dans la gestion des bâtiments scolaires, du personnel municipal, et des activités périscolaires.

Ainsi, l'école, dans le cadre du RPI 7, fonctionne en réseau avec d'autres communes partenaires, garantissant ainsi la continuité du service public d'éducation dans ce secteur rural des Flandres.

Illustrations



Plan, coupes et élévations de l'école primaire de Noordpeene avec mention d'agrandissement de la classe, dressé par Gesse Gervais, architecte départemental, le 20 avril 1840 (AD Nord : 2 O 437 / 23).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900561NUCA



École des Filles. Reconstruction du logement de l'institutrice et d'une galerie couverte [...], dressé par l'architecte départemental Vandebulcke, à Hazebrouck, le 31 janvier 1879 (AD Nord : 2 O 437/27).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900563NUCA



Affiche d'adjudication pour la reconstruction d'une école de filles, avec logement et réparations diverses à l'école de garçons, 1881 (AD Nord : 2 O 437 / 27).
Repro. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20255900564NUCA



Pignon ouest et façade sud sur cour.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20245902983NUCA



Façade sud, sur cour.
Phot. Delphine Volto Jourdan
IVR32_20245902981NUCA

Dossiers liés

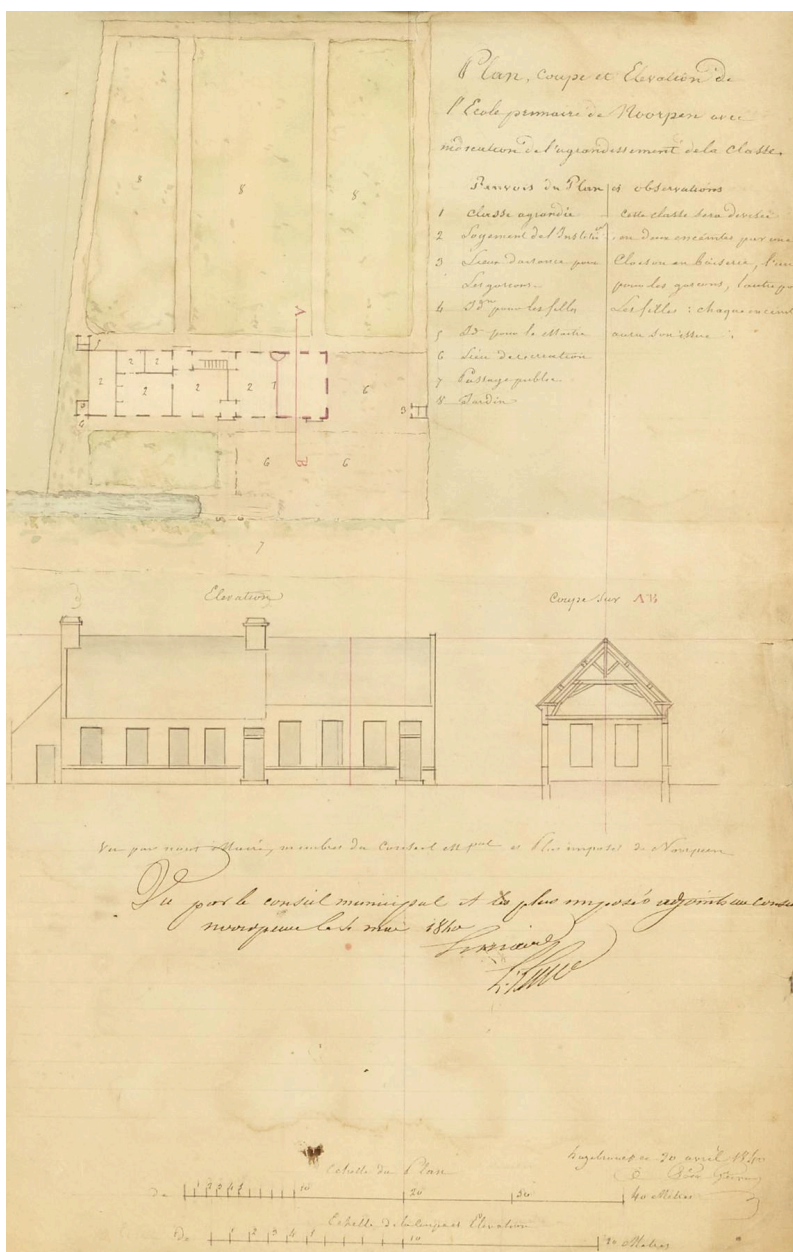
Dossiers de synthèse :

Le canton de Cassel : le territoire de la commune de Noordpeene (IA59005735) Hauts-de-France, Nord, Noordpeene

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Nicolas Tachet

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Plan, coupes et élévations de l'école primaire de Noordpeene avec mention d'agrandissement de la classe, dressé par Gesse Gervais, architecte départemental, le 20 avril 1840 (AD Nord : 2 O 437 / 23).

Référence du document reproduit :

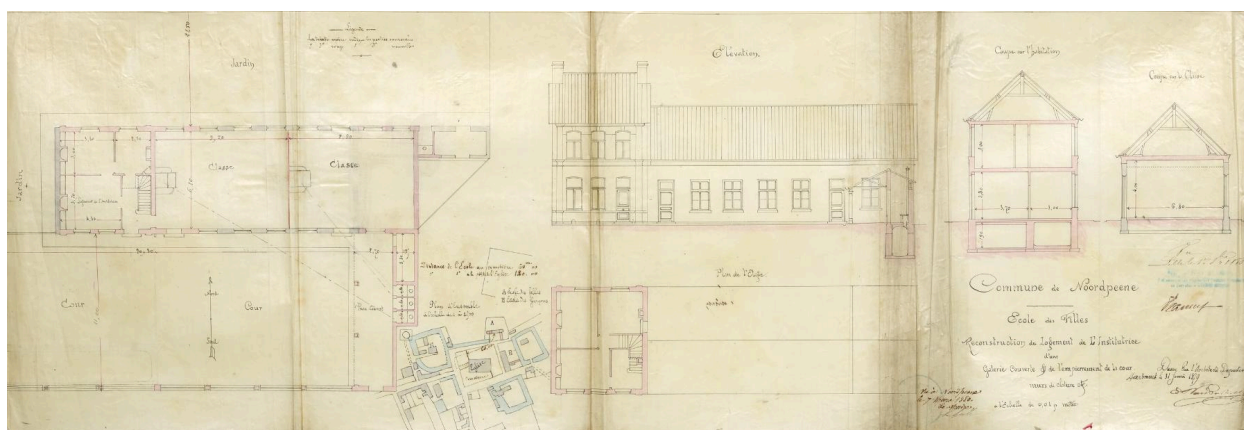
- AD Nord. Série O ; 2 O 437: 437/1-89. **Affaires communales - Sainte-Marie-Cappel.**
AD Nord : 2 O 437 (1 à 89)

IVR32_20255900561NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



École des Filles. Reconstruction du logement de l'institutrice et d'une galerie couverte [...], dressé par l'architecte départemental Vandebulcke, à Hazebrouck, le 31 janvier 1879 (AD Nord : 2 O 437/27).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 437: 437/1-89. **Affaires communales - Sainte-Marie-Cappel.**
AD Nord : 2 O 437 (1 à 89)

IVR32_20255900563NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

DÉPARTEMENT DU NORD. --- MAIRIE DE NOORDPEENE.

Travaux Communaux.
ADJUDICATION
RECONSTRUCTION
D'UNE ÉCOLE DE FILLES,
avec logement,
ET REPARATIONS DIVERSES A L'ÉCOLE DES GARÇONS.

Estimation montant à 15,115 fr. 82 c., non compris la somme à valoir et les honoraires de l'Architecte.
Cautionnement 500 francs.

Le Maire de la commune de Noordpeene,

Donne avis que le **SAMEDI 26 MARS 1881**, à 4 heures de l'après-midi, à la Mairie, il sera procédé par lui, en présence de deux Membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de M. VANDENBULCKE, architecte, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-dessus indiqués.

L'adjudication aura lieu à tant pour cent de rabais, sur les prix de la série du projet.

Nul ne sera admis à concourir s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès; à cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un *certificat d'ingénieur ou d'architecte, n'ayant pas plus d'un an de date, et constatant sa capacité. Ce certificat devra être revêtu du visa de M. VANDENBULCKE, architecte à Hazebrouck.*

Le cautionnement ci-dessus désigné sera fourni en numéraire et déposé à la caisse du Receveur des finances avant l'adjudication.

La soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le dépôt à la recette des finances de la somme nécessaire à la constitution du cautionnement, et du certificat de capacité dont il est question plus haut.

Les soumissions devront être conformes au modèle ci-après et écrites sur papier timbré. Elles seront placées dans une première enveloppe cachetée à la cire, laquelle sera renfermée elle-même dans une seconde enveloppe avec les autres pièces exigées.

Les paquets devront être déposés ledit jour, dans une boîte à ce destinée, placée au Secrétariat de la Mairie. Ils seront reçus jusqu'à quatre heures de l'après-midi; immédiatement on n commencera l'ouverture.

Les entrepreneurs seront tenus de se conformer aux changements qui pourraient être prescrits par l'administration avant et pendant l'exécution des travaux.

Toute soumission qui contiendrait dérogation aux devis et conditions arrêtés par l'administration ne sera pas admise.

Toute soumission qui ne serait pas appuyée des pièces exigées ne sera pas ouverte.

Dans le cas où des soumissions, parmi les plus avantageuses, contiendraient des offres égales, un nouveau concours aura lieu dans la même forme, séance tenante, entre les signataires de ces soumissions.

Les procès-verbaux seront soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Les concurrents pourront prendre connaissance des pièces du projet à bureau du secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de deux à quatre heures de relevée, excepté les dimanches et fêtes.

Fait à la Mairie de Noordpeene, le 2 mars 181.

Le Maire, HEELE.

MODÈLE DE SUSSION.

Je soussigné (*Nom, prénoms, profession et demeure*) faisant élection d domicile à _____ patentié sous le N° _____ après avoir pris connaissance des devis, plans et cahier des charges des avaux de reconstruction d'une école de filles, avec logement, et de réparations diverses à l'école des garçons, lesquels travaux sont évalués ensemble à 15,115 fr. 82 c., non compris une somme à valoir et honoraires de l'Architecte.

(1) Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux, conformément aux conditions du devis, moyennant les prix d'appréciation du bordereau sur lesquels je consens un rabais de _____ (en toutes lettres) francs p cent francs.

M'engage en outre à payer les frais d'affiches et de publication, ceux de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix et du détail estimatif ainsi que du procès-verbal d'adjudication, et d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée. J'offre à titre de cautionnement la somme que j'ai versée en numéraire, dont le récépissé est ci-joint.

J'annexe enfin le certificat de capacité et la patente.

Fait à _____ le _____ 1881.

(1) Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs, mettre : nous soussignés..... nous obligeons conjointement et solidairement.....

Imprimerie du *Journal d'Hazebrouck.* ---Administrateur, H. RUBILLARD.

Affiche d'adjudication pour la reconstruction d'une école de filles, avec logement et réparations diverses à l'école de garçons, 1881 (AD Nord : 2 O 437 / 27).

Référence du document reproduit :

- AD Nord. Série O ; 2 O 437: 437/1-89. **Affaires communales - Sainte-Marie-Cappel.**
AD Nord : 2 O 437 (1 à 89)

IVR32_20255900564NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pignon ouest et façade sud sur cour.

IVR32_20245902983NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade sud, sur cour.

IVR32_20245902981NUCA

Auteur de l'illustration : Delphine Volto Jourdan

Date de prise de vue : 2024

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation